



# Rapport d'activités

## ANNEE 2023







## LE MOT DU PRESIDENT

*L'année 2023 a été particulière à plusieurs titres. En premier lieu, le Syndicat Marne Vive a fêté ses 30 ans d'existence. 30 années au service des collectivités du bassin versant aval de la Marne et pour la préservation de notre bien commun le plus fondamental qu'est l'eau. Naturellement, la célébration de cette date anniversaire s'est tenue à l'occasion du Big Jump, le 9 juillet 2023, comme un clin d'œil à l'objectif de reconquête de la baignade en Marne, inscrit dès l'origine dans les statuts du Syndicat.*

*L'année 2023 a marqué également le terme du contrat territorial « Trame verte et bleue – Eau et Climat » 2018-2023, piloté par le Syndicat, dont les résultats concluants pourront être établis en 2024 à la faveur d'un bilan-évaluation auprès des différents signataires et partenaires, afin de se projeter vers un nouveau contrat que je souhaite tout aussi ambitieux.*

*C'est en 2023 également que s'est achevé un premier cycle de 6 ans de mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence, dont le Syndicat assure, de façon exemplaire, le portage et l'animation auprès de l'ensemble des collectivités, des services de l'Etat et des usagers concernés par l'eau. L'actualité récente, avec une année historiquement sèche en 2022, suivie d'une sécheresse hivernale précoce au début de l'année 2023, a conduit à la parution du « Plan eau ». Les commissions locales de l'eau (CLE) et les SAGE sont appelés à se saisir du sujet pour instaurer une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau. J'aurai à cœur, en tant que Président de Marne Vive et du SAGE Marne Confluence, de lancer dans les prochains mois les travaux préparatoires à l'évolution du SAGE pour répondre à ce nouveau défi.*

*C'est avec fierté que je préside le Syndicat Marne Vive depuis 2014 et je mesure le chemin parcouru collectivement au cours de ces trois décennies d'existence. Je souhaite rendre un hommage appuyé à Aurélie JANNE, agent du Syndicat pendant 15 années, de 2008 à 2023, et directrice au cours des cinq dernières années, qui a quitté ses fonctions après s'être particulièrement impliquée dans le développement du Syndicat et sur l'objectif de la baignade en Marne.*

*L'équipe du Syndicat, fidèle à ses principes fondateurs, reste pleinement mobilisée pour continuer à porter le SAGE, le contrat et pour répondre aux défis de demain par un accompagnement de qualité auprès de ses membres.*

*Rendez-vous en 2024 pour une nouvelle année historique, une année olympique.*

Sylvain BERRIOS

## SOMMAIRE

<b>UN SYNDICAT AU SERVICE DU BASSIN VERSANT AVAL DE LA MARNE .....</b>	<b>5</b>
Le territoire .....	5
Les membres du Syndicat en 2023 .....	5
Historique, objectifs et missions .....	7
Des modalités d'intervention variées .....	9
Les moyens .....	9
<b>CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE PARTAGEE DE L'EAU &amp; FAIRE EVOLUER LA</b>	
<b>PRISE EN COMPTE DES MILIEUX AQUATIQUES .....</b>	<b>10</b>
<b>LE SAGE MARNE CONFLUENCE .....</b>	<b>11</b>
L'animation des instances : les outils du travail collectif .....	12
La formulation des avis sur les dossiers, un engagement réglementaire et la mise en lumière des besoins d'accompagnement.....	13
L'appui à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, un enjeu essentiel pour l'avenir .....	14
<b>ACCOMPAGNER LES PROJETS POUR REDUIRE LES PRESSIONS SUR LA RESSOURCE</b>	
<b>ET SUR LES RIVIERES.....</b>	<b>16</b>
<b>LE CONTRAT TRAMES VERTES BLEUES - EAU ET CLIMAT MARNE CONFLUENCE</b>	
<b>2018-2023 .....</b>	<b>16</b>
<b>APPORTER UNE EXPERTISE POUR DES PROJETS VERTUEUX INTEGRATEURS DES</b>	
<b>PAYSAGES DE L'EAU EN VILLE .....</b>	<b>19</b>
Un engagement fort pour une gestion intégrée des eaux de pluie .....	19
<b>DEFENDRE LES ENJEUX DE L'EAU DU TERRITOIRE .....</b>	<b>23</b>
<b>LE SUIVI DES GRANDES DEMARCHES.....</b>	<b>23</b>
<b>INFORMER &amp; METTRE EN PARTAGE .....</b>	<b>24</b>
<b>AMELIORER LA CONNAISSANCE ET MOBILISER LE TERRITOIRE.....</b>	<b>25</b>
<b>L'OBJECTIF BAIGNADE .....</b>	<b>25</b>
L'accompagnement des villes candidates et la poursuite des études préparatoires à l'ouverture des baignades.....	25
L'acquisition des connaissances sur la qualité de la Marne .....	26
La sensibilisation, le partage de l'objectif et les engagements collectifs.....	27
<b>L'ANNEE 2023 EN CHIFFRES .....</b>	<b>29</b>
<b>ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS .....</b>	<b>30</b>
Bilan financier 2023.....	30
Détail des recettes et des dépenses de fonctionnement .....	30
Détail des recettes et des dépenses d'investissement.....	31
Décisions prises lors des comités syndicaux de 2023 .....	31
Décisions prises lors de la Commission Locale de l'Eau du 15 décembre 2023.....	32
Les marchés suivis en 2023.....	33
<b>ANNEXE 1: LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU .....</b>	<b>34</b>
<b>SAGE MARNE CONFLUENCE .....</b>	<b>34</b>

*Photos page de couverture : Big Jump 2023 Saint-Maur et Champigny réunis pour l'événement ; Visite des berges amont du Port de Bonneuil restaurées par HAROPA Port*

# UN SYNDICAT AU SERVICE DU BASSIN VERSANT AVAL DE LA MARNE

## Le territoire

Le périmètre d'action du Syndicat Marne Vive est celui du SAGE Marne Confluence soit **270km<sup>2</sup> regroupant 52 communes** réparties sur quatre départements (la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et la Ville de Paris) et positionné à l'interface entre le bassin de la Marne et la zone dense de la métropole parisienne.

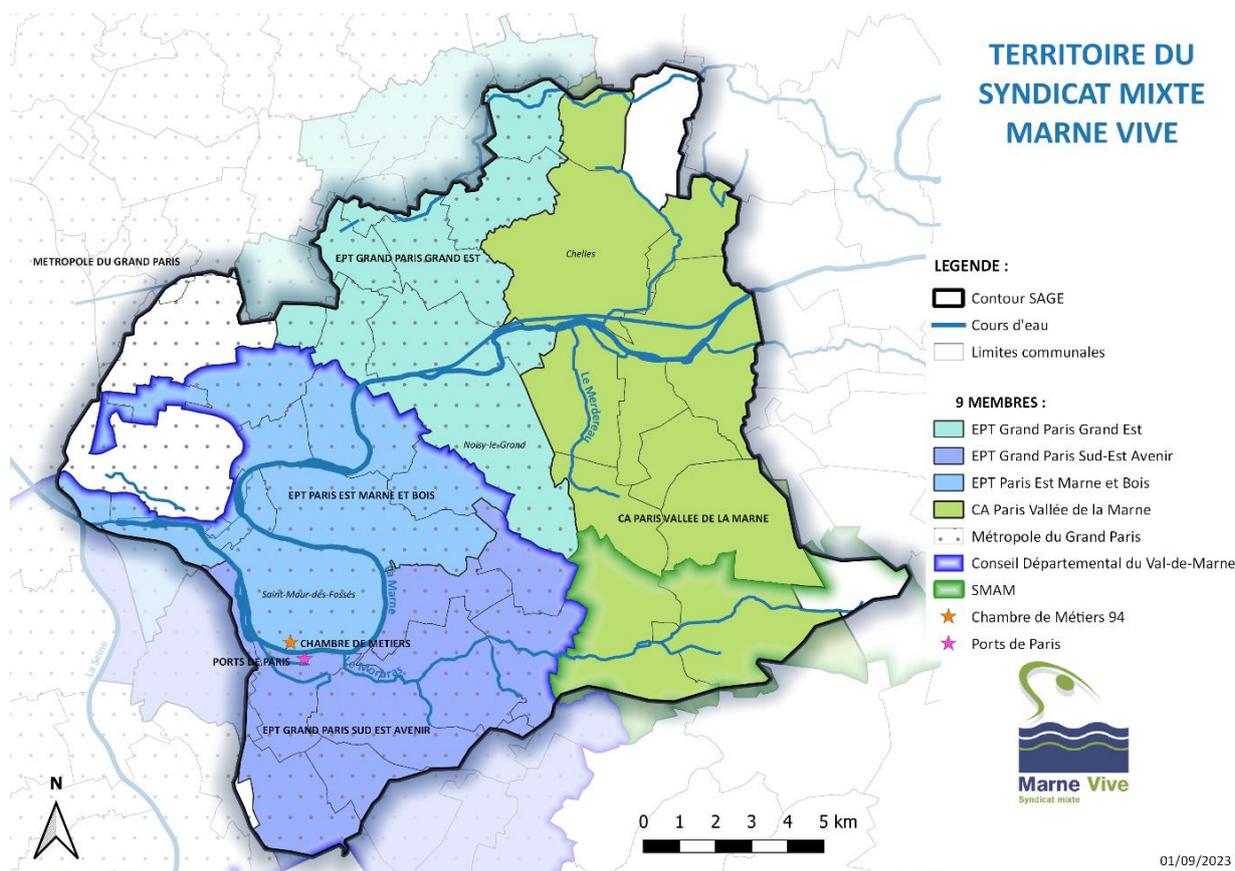


Figure 1 : Périmètres d'intervention administratif et hydrographique du Syndicat Marne Vive

## Les membres du Syndicat en 2023

Après la réorganisation territoriale de 2016, les membres du Syndicat Marne Vive se sont progressivement transformés : les communes ont très majoritairement été remplacées par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale porteuses des compétences eau-assainissement et urbanisme. Le Syndicat Marne Vive est constitué de **9 membres** dont vingt et un représentants siègent au comité syndical.

**En 2023, deux nouveaux membres ont rejoint le Syndicat Marne Vive : le Conseil départemental du Val-de-Marne et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras (SMAM).**

**Le Syndicat Marne Vive couvre ainsi 47 communes sur les 52 que compte le périmètre du SAGE Marne Confluence, soit 1,3 millions d'habitants.**

1. Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne <i>(pour le compte des villes de Brou, Chelles, Courtry et Vaires)</i>	Mme Stéphanie BARNIER, Vice-Présidente Mme Edmonde JARDIN M. Jacques PHILIPPON <i>Suppléante Mme Colette BOISSOT</i> <i>Suppléante Mme Monique COULAIS</i> <i>Suppléant M. Christian COUTURIER</i>
2. Établissement Public Territorial 9 : Grand Paris Grand Est	M. Patrick BRUCH M. Eric FLESSELLES M. Pascal BUTIN M. Jean Michel BLUTEAU <i>Suppléant M. Claude SPIQUEL</i> <i>Suppléant M. Normando MOREIRA</i> <i>Suppléant M. Pierre Bornand</i> <i>Suppléante Mme Michèle CLAVEAU</i>
3. Établissement Public Territorial 10 : Paris Est Marne et Bois	M. Sylvain BERRIOS, Président M. Michel DESTOUCHES Mme Tatiana SAUSSEREAU, Vice-Présidente Mme Virginie TOLLARD <i>Suppléante Mme Caroline ADOMO</i> <i>Suppléant M. Pascal TURANO</i> <i>Suppléante Mme Bénédicte MARETHEU</i> <i>Suppléant M. Pierre-Michel DELECROIX</i>
4. Établissement Public Territorial 11 : Grand Paris Sud Est Avenir <i>(pour le compte des villes d'Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil, Chennevières, Créteil, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévisé, Limeil-Brévannes, Noisau, Ormesson, Sucy-en-Brie)</i>	M. Jean-Pierre CHAFFAUD M. Yvan FEMEL M. Bruno HELIN, Vice-Président M. Denis OZTORUN <i>Suppléante Mme France BERNICHI</i> <i>Suppléant M. Bruno CARON</i> <i>Suppléante Mme Françoise LECOUFLE</i> <i>Suppléant M. François VITSE</i>
5. Ports de Paris, Agence Seine Amont à Bonneuil	M. Éric FUCHS <i>Suppléante Mme Sophie MANCA</i>
6. Chambre de Métiers et d'Artisanat du Val-de-Marne	M. Julien MIE <i>Suppléant M. Benjamin CAPOULUN</i>
7. Métropole du Grand Paris	M. Laurent CATHALA M. Arnaud VEDIE <i>Suppléant M. Jean-Pierre BARNAUD</i> <i>Suppléant M. Patrick DOUET</i>
8. Conseil départemental du Val-de-Marne	Mme Chantal DURAND <i>Suppléant M. Germain ROESCH</i>
9. Syndicat Mixte d'aménagement du Morbras	M. Hocine OUMARI <i>Suppléant M. Francis IGLESIAS</i>

**Tableau 1 : liste des délégués du Syndicat Marne Vive en 2023**

## Historique, objectifs et missions

Créé en 1993 à l'initiative de collectivités et d'acteurs du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, le Syndicat mixte Marne Vive a pour **objectif statutaire la reconquête de la qualité de la Marne** et particulièrement de **la baignade**, usage interdit en 1970 dans le Val-de-Marne puis progressivement dans les années 80 en Seine-Saint-Denis et en Seine-et-Marne.

Il intervient ainsi pour :

- **Restaurer les rivières et favoriser la biodiversité**
- **Améliorer la qualité de la ressource en eau, pour des rivières propres et résilientes**
- **Créer des espaces de nature et de paysages liés à l'eau dans la ville de demain**

Encadrés à l'ouest par Paris et à l'est par Marne-la-Vallée, à cheval sur la Métropole du Grand Paris et le département de Seine-et-Marne, les membres du Syndicat ont **mutualisé leurs forces pour bâtir une stratégie, développer des actions pour améliorer la qualité écologique de la rivière**, soumise à de nombreuses pressions urbaines et source de fortes aspirations par les habitants.

En effet, la Marne, sur le territoire, est la ressource en eau de près de 2 millions d'habitants, le support de la navigation commerciale et de loisirs nautiques. Ses berges accueillent des cheminements piétons pour des riverains en quête de ressourcement ou de fraîcheur et elles sont souvent marquées par la vie urbaine. Le site est riche d'histoire et de culture. Enfin, comme tout espace naturel, la Marne et ses affluents doivent pouvoir bénéficier de conditions favorables pour héberger une biodiversité adaptée et protégée pour faire face au développement et à l'intensité urbaine.

**La rivière, ses affluents et ses milieux associés sont donc au cœur d'une mosaïque d'enjeux qui font toute la richesse du territoire et l'importance de la mise en œuvre d'une stratégie commune, partagée et concertée.**

**Face à tous ces enjeux, dont il entend assurer un équilibre, le Syndicat Marne Vive a progressivement diversifié ses actions et s'est doté de différents outils :**

- Dès 1994, il réunit les différents acteurs liés à la rivière et réalise des études de diagnostic en vue d'élaborer un schéma directeur
- 2000, le Syndicat approuve son **Schéma Directeur** : l'objectif baignade est retenu et structure l'ensemble des opérations de son territoire
- Dans les années 2000, il élabore un observatoire de la rivière pour sensibiliser aux paramètres indicateurs de la qualité de l'eau
- 2002-2007 : le Syndicat anime un **1<sup>er</sup> contrat de bassin**, programme d'actions pluriannuel pour la Marne que les membres s'engagent à réaliser : 37M€ d'études et de travaux ont été investis
- 2005 : il organise avec l'association European River Network (ERN) le premier **Big Jump** sur la Marne
- 2008 : le Syndicat s'engage à accompagner les acteurs du territoire aval de la Marne pour élaborer le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence**, document stratégique et de planification dans le domaine de l'eau et réalise l'étude préliminaire
- 2010 : le Syndicat devient la structure porteuse de la phase d'élaboration du SAGE Marne Confluence

- 2010 : un **2<sup>e</sup> contrat de bassin 2010-2015** est ouvert aux villes non membre du Syndicat pour amplifier la dynamique des opérations pour la rivière. Fin 2015, 106M€ d'études et de travaux ont été engagés pour la Marne et pour le ru de Chantereine
- 2015 : le Syndicat lance la première campagne de suivi de la qualité bactériologique de la Marne
- En 2017, il modifie ses **statuts** pour prendre en compte l'évolution des compétences et notamment la création de la compétence GEMAPI ainsi que la réorganisation administrative qui redistribue les compétences eau, assainissement, urbanisme et aménagement
- 2018 : le **SAGE Marne Confluence** est approuvé le 2 janvier, il fixe 6 objectifs généraux de gestion équilibrée des milieux aquatiques ; le Syndicat est confirmé pour porter la phase de mise en œuvre du SAGE.
- 2018 : un nouveau **contrat d'actions** « Trame vertes et bleues » Marne Confluence 2018-2023 est signé, regroupant 22 signataires, maîtres d'ouvrages pour un programme d'action de 98M€
- 2019 : le Syndicat déploie une **nouvelle animation « eaux pluviales »** pour sensibiliser à la question de la gestion des eaux pluviales et développer les pratiques de projets plus vertueux
- 2019 : le **Plan Paysage** est approuvé et sa diffusion commence avec l'aide des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
- 2020 : le SAGE entre dans sa 3<sup>e</sup> année de mise en œuvre et le Syndicat poursuit son développement pour accompagner les porteurs de projets
- 2021 : le contrat Marne Confluence 2018-2023 est labellisé « **Contrat de Territoire Eau et Climat** » par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Arrivé à mi-parcours, il est renforcé par l'inscription de nouvelles actions qui portent son montant à 226M€
- 2022 et 2023 : le Syndicat accueille de nouvelles collectivités adhérentes et **couvre désormais quasi-intégralement le périmètre du SAGE Marne Confluence**



Figure 2 : Comité syndical de Marne Vive – Célébration des 30 ans du Syndicat, avec les membres historiques et les nouveaux membres

## Des modalités d'intervention variées

L'objectif du Syndicat est de défendre les intérêts multiples de la rivière, avec les acteurs locaux, les services de l'Etat et ce grâce à différents outils : les contrats d'actions, le SAGE Marne Confluence, le Plan de Paysage, le Big Jump, ...

Ses statuts (2017) précisent dans leur article 1 relatif à son objet :

« Il a pour objet l'élaboration, la modification, la révision, le suivi et l'accompagnement dans la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence. Il participe à la préservation et à l'amélioration du milieu naturel (eau, faune, flore) sur le bassin versant de la Marne, à la gestion équilibrée et durable des usages et des milieux ainsi qu'aux opérations pouvant concourir à retrouver l'usage de la baignade en Marne ».

Ses modalités d'intervention sont variées. Le Syndicat accompagne ses membres dans la mise en place de leurs projets et de leurs travaux, il communique sur les résultats obtenus et il suit les grands projets du territoire. En parallèle et au quotidien, le Syndicat Marne Vive dispose d'un programme d'études sur le bassin versant de la Marne et de ses affluents, afin de mieux connaître les milieux aquatiques et humides, leur richesse mais aussi leur vulnérabilité.

Il suit également les grands projets du territoire afin de sensibiliser les acteurs à la question de l'eau et faire connaître et respecter les objectifs du SAGE. Enfin, il constitue une gouvernance partagée de l'eau sur le bassin versant aval de la Marne.

Le Syndicat mixte Marne Vive s'engage donc activement pour protéger la Marne et ses affluents tout en tenant compte des aspirations du terrain et des modifications du contexte territorial (cf. Annexe 1 – les Objectifs Généraux du SAGE).

## Les moyens

En 2023, l'équipe technique est constituée de 5 personnes :

- 3 ingénieurs : animation du contrat d'actions, animation du SAGE Marne Confluence, animation eaux pluviales ;
- 1 responsable administratif (mis à disposition à temps plein, par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés) ;
- 1 direction ;
- 2 stagiaires ont été accueillis par le Syndicat au cours de l'année.



Figure 3 : L'équipe du Syndicat lors du Big Jump 2023 pour célébrer les 30 ans de Marne Vive

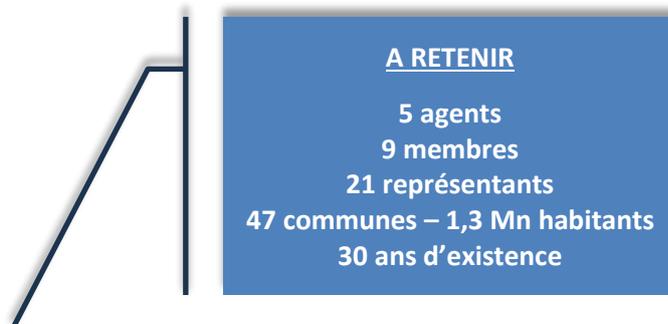
Les locaux : l'équipe technique et administrative du Syndicat est située au **77, quai de la Pie, en bord de Marne**, dans la « Maison de la Nature », qu'elle occupe avec le service Développement Durable de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Le **budget** 2023 s'est décomposé de la façon suivante :

- un budget de 63 225,99 € en investissement et 1 696 571,41 € en fonctionnement ;
- des cotisations des membres et participations volontaires à hauteur de 466 201,32 € ; fixées par délibération chaque année, elles s'élèvent par exemple en 2023 à 0,36€ / habitant pour les communes et 0,30€ / habitant pour les EPT / CA. Des forfaits sont proposés pour les autres entités.
- des subventions à hauteur de 153 022,44 € sur les dossiers d'études et les postes.
- l'autofinancement, qui a complété ce budget.



Figure 4 : Les élus et les habitants mobilisés lors du Big Jump 2023 aux côtés du Syndicat Marne Vive



# CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE PARTAGEE DE L'EAU & FAIRE EVOLUER LA PRISE EN COMPTE DES MILIEUX AQUATIQUES

## Le SAGE Marne Confluence

*Le SAGE Marne confluence, dont l'élaboration a formellement débuté en 2010, a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 2 janvier 2018. Il comprend 6 Objectifs généraux, déclinés dans le Plan d'Aménagement et Gestion Durable, et un Règlement que tout porteur de projet sur le territoire se doit de respecter. Le SAGE touche tous les enjeux de l'eau et s'applique aux plans et projets dans un rapport de compatibilité, voire de conformité : il permet donc de faire évoluer la prise en compte de l'eau dans les opérations et outils de planification. Cet outil réunit les acteurs du territoire autour des enjeux de l'eau, afin de ressortir les problématiques, de s'accorder sur des priorités d'action et de mobilisation.*

En 2023, le SAGE est entré dans sa 6<sup>e</sup> année de mise en œuvre. L'implication du Syndicat dans les projets de territoire et son regard vis-à-vis de la mise en œuvre permet d'évaluer les modalités d'application du SAGE, les thématiques pleinement appréhendées et celles qui méritent un accompagnement et des outils à élaborer.

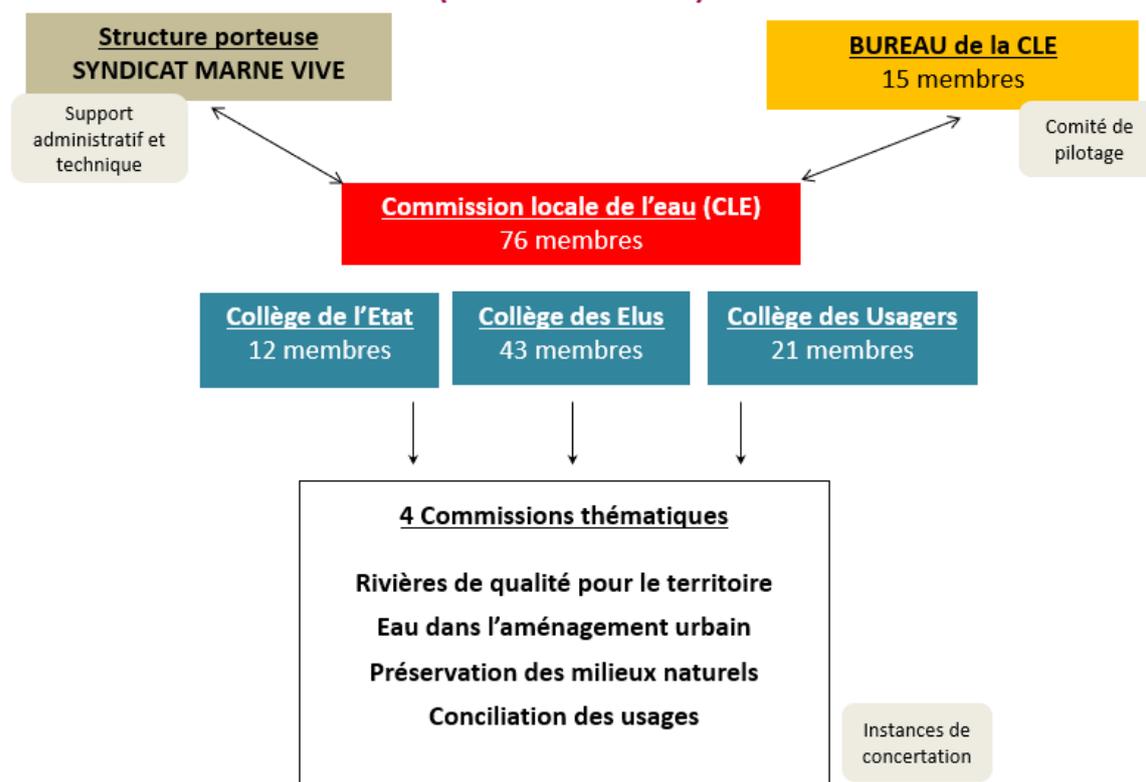
### L'année 2023 a été marquée par :

- la prise de fonction d'une nouvelle animatrice du SAGE, dès le mois de janvier ;
- la décision de la CLE de proroger le SAGE après 6 années de mise en œuvre et l'adoption d'un calendrier prévisionnel d'évolution du SAGE (modification ou révision) ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route 2021-2024 des commissions thématiques du SAGE et la décision de son actualisation pour la période 2024-2026 ;
- un accompagnement territorial particulièrement appuyé pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et le respect de la conformité des projets avec le SAGE ;
- un nouveau site internet du SAGE.



Figure 5 : Commission Locale de l'Eau du 15 décembre 2023

## L'animation des instances : les outils du travail collectif



### *La Commission Locale de l'Eau*

**Le Syndicat a réuni la Commission Locale de l'Eau le 15 décembre.** La mobilisation des acteurs demeure satisfaisante.

Outre les points à l'ordre de jour, permettant de partager le rapport annuel 2022, les éléments de budget et les points saillants du programme d'actions 2024, **les débats ont permis de questionner l'opportunité de réviser le SAGE à l'issue d'une période de 6 ans de mise en œuvre, de réaffirmer l'objectif de préservation des zones humides par l'adoption d'un guide de lecture du SAGE sur le sujet, de confirmer l'intérêt pour l'élaboration d'un nouveau contrat 2025-2030 comme outil privilégié de mise en œuvre des actions contribuant aux objectifs du SAGE.** Les membres de la CLE ont également été sensibilisés à l'enjeu de gestion de la ressource en eau, en réponse aux sécheresses répétées des dernières années et aux mesures du « Plan eau » (2023).

Le Bureau, quant à lui, avait été réuni en novembre pour valider l'ordre du jour et la date de la tenue de la séance de la CLE.

### *Les commissions thématiques*

Sur la base des feuilles de route 2021-2024, élaborées en 2021, deux groupes de travail ont été réunis. En mars, **le groupe de travail « pollutions ponctuelles », associé à la Commission Thématique « Rivières de qualité pour le territoire »** a été réuni pour poursuivre le travail de mise en réseau des acteurs et proposer des procédures et des outils d'alerte et de gestion des pollutions accidentelles.

En septembre puis en octobre, **le groupe de travail « zones humides », associé à la Commission Thématique « Préservation des milieux naturels »** a été mobilisé pour élaborer un guide de lecture du SAGE relatif aux zones humides. Ce guide a vocation à clarifier les notions et les intentions émanant

des articles 3 et 4 du Règlement du SAGE Marne Confluence, qui portent sur cette thématique, pour en permettre une parfaite compréhension et application.

**Les attentes exprimées par les acteurs vis-à-vis du SAGE comme lieu d'information, de débat, de co-construction, demeurent fortes ; le Syndicat se mobilise au quotidien et dans la mesure de ses moyens pour jouer ce rôle de mise en réseau et répondre aux besoins en termes d'outils ou de retours d'expérience.** La décision de la CLE, en décembre 2023, de mettre à jour la feuille de route des commissions thématiques pour la période 2024-2026 doit permettre de redéfinir les priorités, les modalités d'intervention et les moyens à mettre en œuvre.



Figure 6 : Réunion du groupe de travail « pollutions ponctuelles » le 14 mars 2023

### **La formulation des avis sur les dossiers, un engagement réglementaire et la mise en lumière des besoins d'accompagnement**

Dans le cadre de sa mission de mise en œuvre du SAGE, le Syndicat Marne Vive se doit d'accompagner la CLE dans la formulation des avis sur les dossiers Loi sur l'Eau pour lesquels elle est consultée. L'objectif est de veiller au respect des objectifs et des prescriptions du SAGE par les projets.

En 2023, **la CLE a été saisie sur 1 dossier soumis à Autorisation Environnementale**, et le Syndicat a analysé **4 dossiers d'Autorisation en phase d'instruction administrative, 17 dossiers soumis à Déclaration** au titre de la Loi sur l'Eau et **4 Porter-à-Connaissances**. En outre, 16 dossiers de déclaration ont été réceptionnés pour information de la CLE.

Les analyses produites sont renseignées dans un tableau de suivi qui permet de prendre du recul sur ce travail d'analyse et d'en tirer des enseignements en vue d'échanges au sein des instances du SAGE et avec les services instructeurs de la Police de l'eau (réunion annuelle). Les avis émis par la CLE sur les dossiers soumis à Autorisation Environnementale sont déposés sur le site internet du SAGE ; pour rappel, l'avis de la CLE est un avis consultatif mais versé au dossier réglementaire consultable par le public lors des enquêtes publiques.

Au-delà des missions réglementaires, le Syndicat accompagne également des porteurs de projets soumis aux articles du Règlement du SAGE pour aider à la mise en conformité des opérations. Ainsi, à l'occasion du dépôt de permis de construire ou de permis d'aménager de plus de 1 000m<sup>2</sup>, en particulier sur les bassins versants des affluents de la Marne, le Syndicat peut émettre des observations techniques, sur demande des services urbanisme et/ou des pétitionnaires. En 2023, près de **30 analyses ont été rendues**. Ce nombre, en retrait par rapport à 2022, s'explique par une évolution dans l'approche du Syndicat. L'idée directrice est de sensibiliser les pétitionnaires et les services instructeurs le plus en amont possible des projets, afin que la prise en compte des prescriptions du SAGE soit facilitée pour les maîtres d'ouvrages et leurs bureaux d'études. Le Syndicat a ainsi **édité une « Note de cadrage – Comment répondre aux exigences du SAGE Marne Confluence dans les autorisations d'urbanisme » (avril 2023)** qui, outre les rappels réglementaires, apporte des éléments de méthode et formule des points de vigilance pour concevoir et dimensionner des projets conformes avec le SAGE. Le Syndicat privilégie ainsi une action en amont des procédures d'instruction, en appui des services instructeurs « droit des sols » et des gestionnaires d'assainissement (également appelés à formuler des avis sur les projets).

La redéfinition de cet accompagnement des porteurs de projets par le Syndicat doit se poursuivre en 2024, par une approche plus globale « eau-urbanisme », qui intègre à la fois la planification urbaine (c'est-à-dire les documents d'urbanisme – PLU, PLUi, SCOT – qui cadrent le droit des sols) et l'urbanisme opérationnel (c'est-à-dire la réalisation des projets et les procédures en droit de l'urbanisme – autorisations d'urbanisme – et en droit de l'environnement – dossiers loi sur l'eau – qui les accompagnent). Les sollicitations du Syndicat seront désormais ciblées sur les cas complexes.

### **L'appui à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, un enjeu essentiel pour l'avenir**

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE devait réglementairement être opérée avant fin 2020, facilitant ainsi l'émergence d'opérations d'aménagement et d'urbanisme compatibles / conformes avec le SAGE dès leur conception.

**Depuis 6 ans, le Syndicat a multiplié les outils et les canaux de diffusion et d'analyse** pour accompagner ces changements et convaincre les collectivités du sens et du projet de territoire que le SAGE peut apporter en matière de cadre de vie, de rapport aux cours d'eau, aux milieux naturels, etc.

**En 2023, ce sont 12 documents qui ont été analysés, dont 6 concernent de nouvelles communes. 3/4 des documents d'urbanisme ont été analysés en 6 ans, ce qui démontre l'engagement fort du Syndicat sur cet aspect.**

L'élaboration des PLU intercommunaux (PLUi), appelés à remplacer les PLU communaux, marque une évolution notable. En 2023, le PLUi de Paris Est Marne et Bois a ainsi été approuvé (concerne 13 communes du territoire du SAGE). Les PLUi de Grand Paris Grand Est (GPGE) et de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) sont également en cours d'élaboration et devraient être approuvés respectivement en 2024 et en 2025. Le basculement sur les PLUi constitue une opportunité d'harmonisation des prescriptions à une échelle intercommunale plus en phase avec les objectifs du SAGE. Cela nécessite néanmoins **un travail d'accompagnement poussé auprès des Etablissements Publics Territoriaux (EPT)** concernés par l'élaboration de ces documents.

L'analyse du SDRIF-E (arrêté en juillet 2023) est également un fait notable de l'année 2023 dans la mesure où ce document « supra » fixe un cadre à l'échelle régionale en matière d'aménagement, d'environnement et de maîtrise de l'artificialisation. Le SDRIF-E donnera les lignes directrices pour les documents de planification plus locaux.

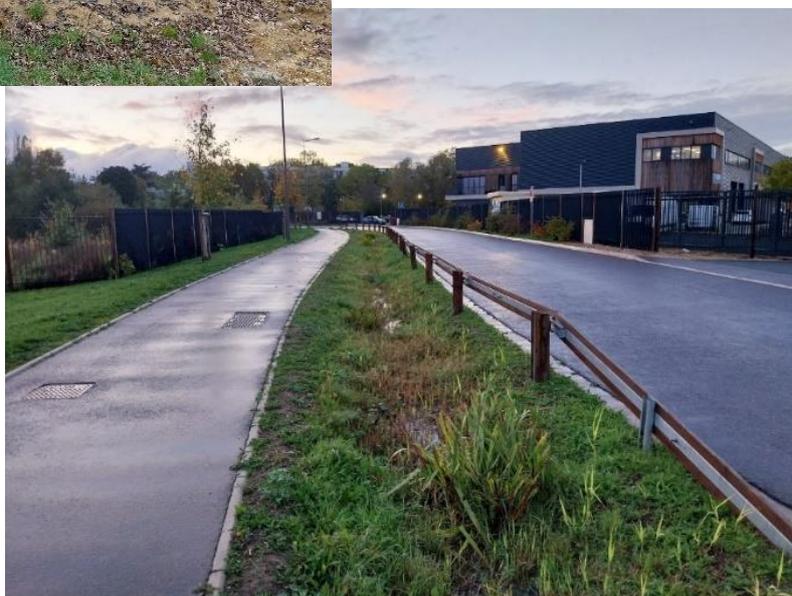
Ce travail est appelé à se poursuivre en 2024, avec l'enjeu **d'évaluer si les demandes du SAGE ont bien été prises en compte dans tous les documents**. Pour rappel, en 2020 (étude SMV / CAUE), sur 52 communes : 2/3 citaient le SAGE, 1/3 le plan de paysage, plus de 80% ne cartographiaient pas les zones humides, 2/3 ne préconisaient pas la gestion à la source des eaux pluviales, mettant en évidence les progrès à réaliser sur la mise en compatibilité avec le SAGE.



Figures 7 :

Réouverture du ru de la Longuiole avant l'étang du Coq – SMAM (photo du haut)

Noue d'infiltration dans la ZAC du Gué de Launay à Vaires-sur-Marne – Aménagement 77 (photo du bas)



#### A RETENIR

1 réunion de la CLE  
1 réunion du Bureau de la CLE  
2 groupes de travail réunis  
30 autorisations d'urbanisme analysées  
12 documents d'urbanisme analysés  
25 dossiers sur l'eau analysés

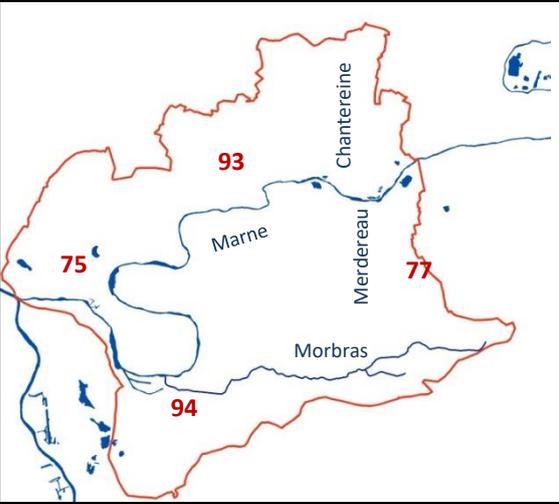
# ACCOMPAGNER LES PROJETS POUR REDUIRE LES PRESSIONS SUR LA RESSOURCE ET SUR LES RIVIERES

## Le contrat trames vertes bleues - Eau et Climat Marne Confluence 2018-2023

Le contrat d'actions Trames vertes et bleues Eau et Climat Marne Confluence "Pour reconquérir la biodiversité, la baignade en Marne et l'eau dans la ville" 2018-2023 constitue l'un des outils contribuant à la mise en œuvre du SAGE Marne Confluence.

Ce programme d'actions pluriannuel comporte des études et des travaux répartis sur l'ensemble du bassin versant. Il a été établi et signé par **23 entités, son montant global est de 226 Millions €**, répartis en 4 objectifs :

-  • **A : RESTAURER LE MILIEU NATUREL** ET POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE : 15M€
-  • **B : MAITRISER LES RUISSELLEMENTS** EN CONCOURANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN VERT POUR L'ÎLE-DE-FRANCE : 14M€
-  • **C : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX** ET PROTEGER LA RESSOURCE : 196M€
-  • **D : COORDINATION DES ACTIONS, SUIVI ET COMMUNICATION** : 0,4M€

16 PORTEURS DE PROJETS	
Etablissement Public de Territoire Est Ensemble	
Etablissement Public de Territoire Grand Paris Grand Est	
Etablissement Public de Territoire Grand Paris Sud Est Avenir	
Etablissement Public de Territoire Paris Est Marne et Bois	
Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne	
Ville de Chelles	
Ville de Noisy-le-Grand	
Ville de Paris	
Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras	
Syndicat Marne Vive	
Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis	
Conseil Départemental du Val-de-Marne	
Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Marne	
HAROPA Ports de Paris	
SADEV94	
Société publique locale d'aménagement de rénovation et d'équipement de Noisy-le-Grand (SOCAREN)	
<b>3 FINANCEURS</b>	
	Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)
	Région Île-de-France
	Conseil Départemental de la Seine-et-Marne (CD77)
<b>4 PARTENAIRES</b>	
	Eau de Paris
	Métropole du Grand Paris (MGP)
	Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF)
	Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)

16 porteurs de projets ont inscrit des opérations dans ce contrat et bénéficient ainsi des **financements priorités** des 3 partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Île-de-France et le Département de la Seine-et-Marne. 4 partenaires impliqués dans la préservation de la qualité écologique de la Marne soutiennent également la démarche.

Le Syndicat Marne Vive assure l'animation du contrat : il accompagne les signataires dans la réalisation du programme prévisionnel, il intervient au besoin en tant que facilitateur ou expert technique et il organise les échanges nécessaires au bon déroulement du contrat.

Afin de faciliter l'émergence des opérations et leur financement, l'animation apporte un soutien technique aux porteurs de projet, en :

- Fournissant une expertise technique sur les dossiers ;
- Transmettant des études et des données disponibles ;
- Sensibilisant les maîtres d'ouvrages aux enjeux de compatibilité voire de conformité des projets avec le SAGE ;
- Rapprochant les porteurs de projets, les financeurs et les services en charge des procédures réglementaires ;
- Participant à la constitution des réseaux d'acteurs sur les projets.

En 2023, **4 opérations sur les milieux naturels (Marne, Bras de Polangis, Morbras, Chantereine) et 7 opérations sur l'assainissement ont pu être accompagnées par Marne Vive**, avec un accent particulier mis sur le ru de Chantereine considéré comme un milieu prioritaire au titre du contrat, le Morbras bénéficiant désormais d'une étude globale lancée en 2019. En matière d'assainissement, l'accompagnement a porté sur l'élaboration des Schémas Directeurs d'Assainissement Intercommunaux, en rappelant les objectifs du SAGE et les enjeux portés par le SMV (préservation de la ressource, objectif baignade).

Le comité de pilotage du Contrat pour la présentation du bilan 2022 a été réuni le 2 juin, avec, une nouvelle fois, une bonne participation (78% des signataires).

**La dynamique du contrat est donc toujours très positive, avec, fin 2023, plus de 80% des actions lancées et des montants financiers** prévus depuis 2018 qui ont été engagés. Plusieurs opérations ont ainsi fait l'objet de travaux.

L'accompagnement du Syndicat s'avère souvent décisif pour :

- sensibiliser et convaincre de l'utilité de l'action ;
- s'assurer des conditions techniques, administratives, financières pour démarrer l'opération ;
- accompagner, orienter et défendre le projet tout au long de son processus.

En parallèle, une démarche d'identification et d'émergence de **nouveaux projets de restauration écologique de berges** de Marne, initiée fin 2021 par le lancement d'une première phase de rencontre des acteurs, s'est poursuivie tout le long de l'année 2023, au vu de la mobilisation collective pour le sujet. Ainsi, une réunion de restitution de l'ensemble des rencontres individuelles a été organisée en janvier, rassemblant 30 structures (57 personnes), et a permis de présenter des perspectives en découlant pour le territoire. Une réunion de **présentation du guide d'entretien écologique des berges** a été organisée en mars afin de permettre les échanges sur cette thématique également sollicitée. Une **visite de terrain de berges restaurées** au Perreux-sur-Marne a permis aux élus et services techniques d'avoir un retour d'expérience concret de projet. Enfin, le second semestre a été consacré à la rédaction du cahier des charges d'un **marché d'accompagnement et expertise sur l'entretien et la**

**restauration écologique des berges de Marne**, en concertation avec les organismes financeurs et les acteurs GEMAPIens. Celui-ci a pour objectif de répondre aux sollicitations formulées par plusieurs villes et ainsi de donner différents exemples de projets qui pourraient être portés sur le territoire.



Figures 8 : De haut en bas et de gauche à droite - Comité de pilotage du Contrat du 2 juin 2023 ; Visite de travaux réalisés par HAROPA Port : parking avec gestion à la source des eaux pluviales ; Visite des berges restaurées du Perreux-sur-Marne

#### A RETENIR

23 signataires  
226 Mn € inscrits au contrat  
1 réunion du Comité de pilotage  
Plus de 80% des actions lancées et des montants financiers engagés  
2 réunions et 1 visite terrain sur les berges

# APPORTER UNE EXPERTISE POUR DES PROJETS VERTUEUX INTEGRATEURS DES PAYSAGES DE L'EAU EN VILLE

## Un engagement fort pour une gestion intégrée des eaux de pluie

La gestion à la source des eaux pluviales figure parmi les thématiques prioritaires du SAGE Marne Confluence. Dès 2019, le Syndicat a mis en place une animation thématique dédiée. Cette animation résolument opérationnelle s'adresse à tout porteur de projets (collectivités, aménageurs, bailleurs...). Elle vise à susciter, faire émerger, dynamiser et suivre les actions de gestion intégrée des eaux pluviales qui concourent à la mise en œuvre du SAGE. Le SMV se positionne ainsi comme un interlocuteur privilégié des opérateurs du territoire et un relai territorial de l'Agence de l'eau et de la Région Île-de-France, fortement impliqués sur ce sujet et dans le financement de cette animation locale.

La dynamique s'est poursuivie en 2023, à la faveur de l'expertise acquise par le Syndicat sur le sujet depuis 4 ans. **Les résultats sont concluants.** Ainsi, la quasi-totalité des communes ont été sensibilisées et pour certaines accompagnées sur des projets spécifiques au cours des 4 dernières années. Des habitudes de travail ont été mises en place avec les Etablissements publics territoriaux (EPT) et les communautés d'agglomération compétentes en matière d'aménagement et d'assainissement, pour coordonner l'action le plus en amont des projets. Enfin, des échanges sont maintenus avec les aménageurs et les principaux bailleurs du territoire. Au global, **plus de 300 contacts** font partie du réseau d'acteurs intéressés par la gestion intégrée des eaux pluviales. **Près d'une centaine de projets présentant des potentialités de désimperméabilisation ou de déconnexion des eaux pluviales** à court/moyen/long terme sont recensés, qui font l'objet d'un accompagnement dans la durée par l'animation « eau dans la ville » du Syndicat.

### En 2023, les résultats financiers sont notables :

- **13 projets** ont bénéficié d'une subvention de la part de l'Agence de l'Eau, pour un montant cumulé d'aide de **près de 4,5 Mn €** ;
- **11 projets** ont bénéficié d'une subvention de la part de la Région Ile-de-France (au titre des politiques régionales Eau, Plan Vert, 100 îlots de fraîcheur), pour un montant cumulé d'aide de **1,2 Mn €** ;
- **7 projets** accompagnés par le Syndicat ont bénéficié d'une aide au titre du « Fonds vert », pour un montant cumulé d'aide de **près de 2,4 Mn €**.

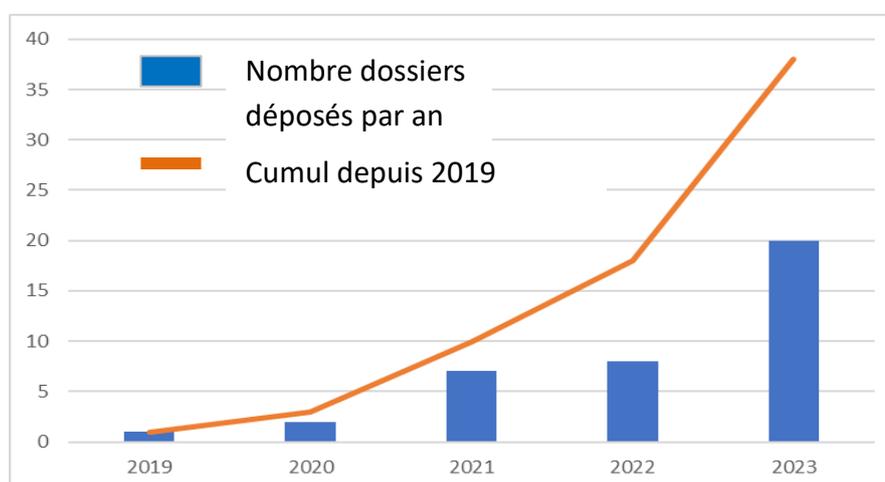


Figure 9 : Evolution du nombre de dossiers de demande de subvention déposés auprès de l'Agence de l'Eau

Ces projets ont permis la **déconnexion de plus de 100 000 m<sup>2</sup> de surface active**.

**En outre, sur la période 2018-2023, près de 100 000 m<sup>2</sup> ont fait l'objet d'une déconnexion des eaux pluviales (infiltration à la parcelle) par les signataires du contrat Marne Confluence 2018-2023.**

Ces résultats témoignent d'une dynamique positive avec la concrétisation d'un nombre croissant de projets, que ce soit en termes de réalisations et de dossiers de demande de subvention déposés.



**Figures 10 : Création d'un parc avec infiltration des eaux pluviales à Fontenay-sous-Bois – SPL Marne aux Bois (photo de gauche) + Opération de désimpermeabilisation et de déconnexion des eaux pluviales de voirie à Joinville-le-Pont (photo de droite)**

La sensibilisation est également passée par **l'organisation de 2 visites et 1 webinaire** :

Visite de « Cours oasis – Cours vivantes »	Webinaire « Valoriser les eaux de pluie dans les opérations de résidentialisation »
31 mai et 21 juin A destination des collectivités	14 novembre A destination des bailleurs
en collaboration avec les CAUE 93 et 94	Co-organisation avec SMBVB, Espaces, SIAHVY, Syndicat de l'Orge, AORIF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collège Victor Hugo à Noisy-le-Grand (maître d'ouvrage : Conseil Départemental 93)</li> <li>• Groupe scolaire Langevin et Mandela à Choisy-le-Roi (maître d'ouvrage : Ville)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enjeux de la gestion des eaux de pluie dans les opérations de résidentialisation</li> <li>• Opportunités de gestion des eaux de pluie dans son opération – solutions techniques</li> <li>• Retours d'expériences de bailleurs</li> </ul>
Environ 100 participants (cumul 2 visites)	Environ 70 participants

Un **recueil bibliographique « Accompagnement à la transformation des cours d'école »** a été produit par le SMV et les CAUEs 77-93-94 dans la suite des visites et l'enregistrement du webinaire à destination des bailleurs a été mis en ligne sur le site internet du SAGE.



Figures 11 : Visite du groupe scolaire Langevin et Mandela à Choisy-le-Roi (photos du haut) ;  
Visite du collège Victor Hugo à Noisy-le-Grand – CD93 (photos du bas)

Enfin, plusieurs démarches ont été poursuivies ou finalisées :

- **Rapports d'études sur 5 sites tests, afin de démontrer l'intégration possible d'une gestion à la source des eaux pluviales dans des projets ou dans des opportunités d'aménagement :** production d'esquisses de projets de déconnexion – désimperméabilisation :
  - Avenue de l'Europe (Chelles)
  - Place Collin (Chelles)
  - Place des Marronniers (Saint-Maur)
  - Secteur centre ville (Brou)
  - Rue Jules-Béclard (Saint-Maurice)

Les rapports correspondant ont été mis en ligne sur le site internet du SAGE.

- **L'accompagnement à la mise en compatibilité des zonages pluviaux** du territoire, sur les territoires des EPT PEMB et GPGE et de la CA PVM ainsi que du Conseil Départemental du Val-de-Marne, et la tenue de réunions de coordination avec les EPT / Départements / intercommunalités du 93 et du 77.
- La contribution à la Charte « Natur'Eau 77 » du Conseil départemental de Seine-et-Marne, qui vise notamment à fédérer les acteurs de l'eau et de l'aménagement autour d'engagements en faveur de la gestion intégrée de l'eau.
- La co-animation du groupe de travail « Les eaux pluviales et la ville » de l'association ARCEAU Ile-de-France, avec notamment l'encadrement d'un stage et l'animation d'un atelier sur le thème « Freins et leviers à la gestion intégrée des eaux pluviales », qui ont permis de **partager les connaissances et échanger sur les pratiques entre acteurs opérationnels et acteurs de la recherche.**



Figure 12 : Atelier lors de la journée sur les « Freins et leviers à la gestion intégrée des eaux pluviales »



#### A RETENIR

Plus de 300 contacts  
100aine de projets potentiels identifiés  
30 projets subventionnés ...  
... à hauteur de 8,1 Mn €  
Plus de 10 ha de surface active déconnectés  
2 visites de « cours oasis »  
1 webinaire pour les bailleurs

## DEFENDRE LES ENJEUX DE L'EAU DU TERRITOIRE

### Le suivi des grandes démarches

Le Syndicat Marne Vive s'implique également dans le **suivi des projets et des démarches de planification menées à des échelles supra-territoriales ou qui revêtent des caractéristiques territoriales fortes vis-à-vis des milieux aquatiques**. L'objectif est de s'assurer que ces opérations intègrent avec justesse les enjeux liés à la Marne, à ses affluents, et tiennent compte des prescriptions et intentions du SAGE Marne Confluence.

**Des partenariats ont été reconduits avec le Cluster Eau Milieux Sols et l'association collectivités-chercheurs ARCEAU Île-de-France.**

Le Syndicat Marne Vive s'est impliqué en 2023 dans le Plan Départemental de l'Eau du Département 77 et plusieurs groupes de travail associés, les Comités de la Ressource en Eau de Paris Proche Couronne et de Seine-et-Marne, le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes porté par l'EPTB Seine Grands Lacs, l'Instance Permanente de Concertation du Port de Bonneuil, la Charte de l'Arc Boisé, la réduction des pollutions des autoroutes A4 et A86, la démarche « Champigny 2060 » portée par l'association AQUIBRIE sur la nappe de Champigny, l'Atlas des paysages du Val-de-Marne, le Plan départemental de protection et de gestion piscicole de Paris proche couronne porté par la Fédération de pêche, le Comité des partenaires de l'Agence régionale de la biodiversité d'Île-de-France, le Forum des acteurs de l'eau d'Île-de-France, la démarche de Manifeste sur l'eau du Département de Seine-Saint-Denis, etc.



Figure 13 : Remise des trophées zéro phyt'eau 2023 lors du Forum de l'eau de Seine-et-Marne – la commune de Brou-sur-Chantereine à l'honneur

## INFORMER & METTRE EN PARTAGE

Le Syndicat s'est impliqué dans plusieurs événements de sensibilisation du grand public ou auprès de professionnels sur les enjeux de l'eau sur le territoire :

- Fête de la nature à Saint-Maur pour parler de la Marne et sa biodiversité, 28 mai
- Festi'Marne à Nogent-sur-Marne pour sensibiliser sur le thème de la qualité de l'eau et l'objectif baignade en Marne, 3 et 4 juin
- Réunion clients du Port de Bonneuil, intervention sur la gestion à la source des eaux pluviales
- Intervention dans le cadre du réseau professionnel IdealCo sur le thème « Comment s'appuyer sur les SAGE pour décliner la politique eau pluviale dans les territoires », 10 octobre

Le Syndicat était également présent lors de l'inauguration de l'aménagement écologique des berges amont du Port de Bonneuil (HAROPA), le 7 septembre. Il a par ailleurs apporté sa contribution à l'élaboration de panneaux de sensibilisation du public sur les bords de Marne au Port de Bonneuil (installation prévue en 2024).

Le Syndicat a enfin participé à une table ronde dans le cadre de la célébration des 10 ans de l'association ARCEAU Ile-de-France, le 27 novembre.

Les questions sur l'avenir de la ressource en eau, le projet de baignade en Marne, l'origine des pollutions ou encore la biodiversité de la Marne sont les plus récurrentes et **témoignent d'un fort intérêt de la population pour connaître et comprendre le petit et le grand cycle de l'eau.**



Figures 14 : Festi'Marne à Nogent (photo de gauche) ; Inauguration des berges amont du Port de Bonneuil (photo de droite) ; Célébration des 10 ans de l'association ARCEAU (photo du bas)

# AMELIORER LA CONNAISSANCE ET MOBILISER LE TERRITOIRE

## L'objectif Baignade

Objectif fondateur du Syndicat, fédérateur des acteurs du territoire à travers le SAGE Marne Confluence, la question de la baignade alimente de nombreuses actions du Syndicat Marne Vive. Cet engagement est devenu plus opérationnel à partir de 2015, avec la réalisation d'études spécifiques sur le sujet et l'appui aux collectivités partenaires pour résorber les pollutions en Marne. Sur ces bases, en 2018, les Villes de Champigny-sur-Marne, Chelles, Nogent-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés et Saint-Maurice se sont portées candidates à la réouverture de sites de baignade, rejointes en 2023 par Joinville-le-Pont et Maisons-Alfort. Une dynamique partenariale, pilotée par Marne Vive, est à l'œuvre.

En 2023, le Syndicat a :

- Piloté l'étude de préparation des profils de baignade en Marne, outils réglementaires nécessaires pour les villes candidates à la réouverture et utiles pour identifier, résorber et maîtriser les pollutions
- Relancé un marché pour l'acquisition de connaissances sur la qualité bactériologique en Marne
- Confirmé son engagement dans la dynamique collective de retour de la baignade en Seine et en Marne, pilotée par la Préfecture de Région et la Ville de Paris

### L'accompagnement des villes candidates et la poursuite des études préparatoires à l'ouverture des baignades

Lancée fin 2021, l'étude mutualisée à l'échelle du Syndicat intitulée « *Préparation à la réouverture des sites de baignade : élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade* » s'est poursuivie. L'étude doit permettre d'identifier et de modéliser les sources de pollution dégradant la qualité de la Marne au droit des 5 sites candidats et d'établir un plan d'actions pour les résorber, avec les collectivités concernées.

Dans le cadre de cette étude, le Syndicat a organisé en 2023 plusieurs temps d'échanges avec ses partenaires :

- **Un webinaire** pour partager le retour d'expérience d'autres collectivités gestionnaires en France (21 mars)
- **Deux comités techniques** avec l'ensemble des parties prenantes sur le sujet, pour suivre l'avancement de l'étude (24 janvier et 29 septembre)
- **Un comité de pilotage** avec les élus des Villes candidates à la baignade en Marne (13 octobre)

Le comité de pilotage a notamment permis aux élus de s'accorder sur la **volonté commune d'ouvrir des sites de baignade en Marne, en héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, dès l'été 2025**. L'année 2024 sera donc décisive, avec l'élaboration par le Syndicat Marne Vive des « profils de baignade » nécessaires à toute démarche d'ouverture d'un site de baignade.

L'ouverture des baignades en Marne, dans le Val-de-Marne et en Seine-Saint-Denis, devra passer par une évolution de la réglementation en vigueur, qui interdit, depuis 1970 dans le Val-de-Marne et depuis 1991 en Seine-Saint-Denis, la baignade. En 2023, une note juridique a été élaborée et partagée avec les Villes candidates, pour analyser les arrêtés d'interdiction et étudier les options pour les faire évoluer.

**Le travail du Syndicat apporte donc de nombreuses informations étayées et nouvelles pour le territoire, qui ont vocation à rendre effective la baignade en Marne dès 2025, pour répondre à un besoin d'usage de la population, mais aussi à des enjeux de santé environnementale.**

## L'acquisition des connaissances sur la qualité de la Marne

Débutées en 2015, **les campagnes de prélèvements bactériologiques se tiennent désormais chaque été sur la période balnéaire (mi-juin à mi-septembre) pour évaluer l'état de la qualité de la Marne** au regard des paramètres visés par la directive européenne Baignade. Ces mesures présentent l'intérêt à la fois d'apprécier les évolutions de la qualité de la Marne, mais aussi le chemin qu'il reste à parcourir en vue d'atteindre une eau de qualité réglementaire. Ces données sont en effet essentielles pour comprendre l'impact des pollutions sur la Marne et les variations observées.

En 2023, le marché pour l'acquisition de ces données a été renouvelé pour une durée de 3 ans. Comme en 2022, 18 stations ont fait l'objet de prélèvements et d'analyses en laboratoire, du 12 juin au 7 septembre, avec des prélèvements opérés 1 à 3 fois par semaine, selon que le site est candidat ou non à la mise en place d'une baignade. Des prélèvements depuis 3 ponts ont également été réalisés, afin d'évaluer la variabilité de la qualité entre les 2 rives et le centre du lit de la Marne.

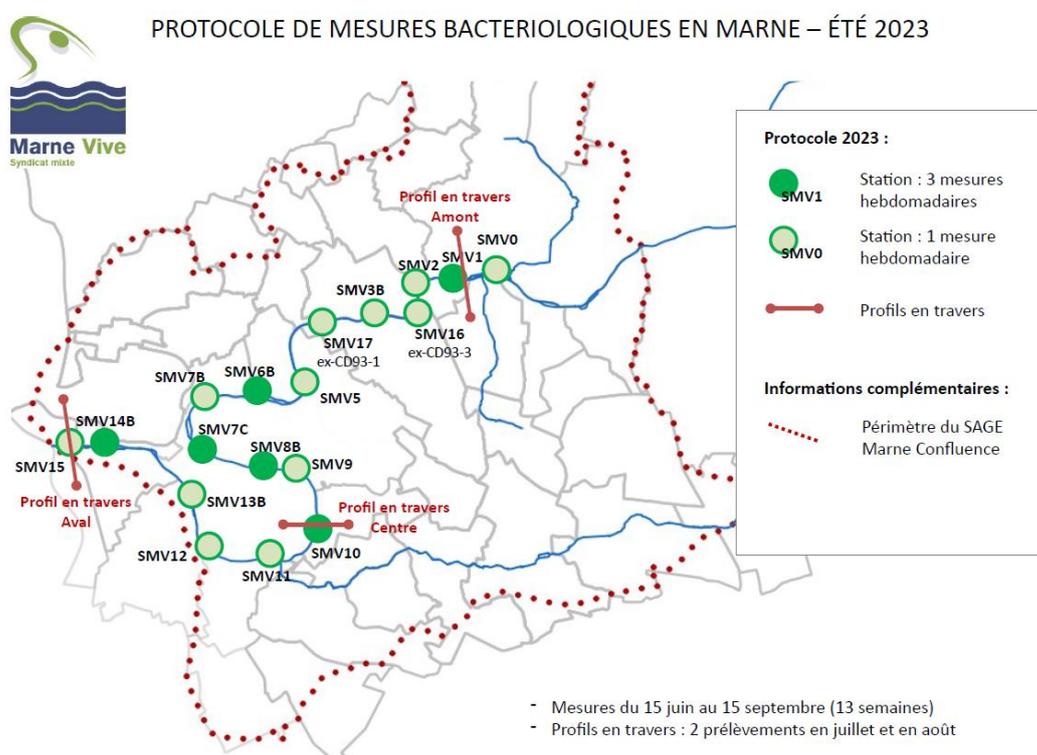


Figure 15 : Protocole de mesures bactériologiques en Marne été 2023

Ces données alimentent les études de profils de baignade. Elles sont également partagées avec des scientifiques du Laboratoire Eau Environnement Systèmes Urbains, spécialistes de la microbiologie, afin d'évaluer la dynamique bactériologique de la Marne et comprendre l'origine de ces variations.

En 2023, le Syndicat Marne Vive a participé au groupe de travail « Connaissances » piloté par la Ville de Paris, pour partager les résultats sur la qualité bactériologique de la Marne avec les autres producteurs de données analogues sur l'agglomération parisienne.

Figure 16 : Prélèvements et mesures de la qualité de la Marne en 2023



## La sensibilisation, le partage de l'objectif et les engagements collectifs

L'édition 2023 de l'opération « BIG JUMP », co-organisé par le Syndicat avec la Ville de Saint-Maur sur le site du Beach, a eu lieu le 9 juillet. Les nuages menaçants de la matinée ont laissé place à une après-midi sous un soleil radieux qui a permis d'accueillir près de 1000 personnes sur site, avec de nombreux partenaires présents sur des stands de sensibilisation (fonctionnement de l'assainissement, potabilisation de l'eau, découverte des poissons de la Marne, actions citoyennes pour développer la nature en ville) et des activités de découverte de la Marne en bateau et en canoë, pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Comme les 3 dernières années, un dispositif de baignade flottant a été installé pour l'occasion, afin de visualiser une projection de ce que pourraient être les futurs sites de baignade.

La Ville de Champigny a organisé un Big Jump pour la seconde fois, avec la présence du Syndicat. En cette année de coupe du monde de rugby en France, **les Maires des 2 villes se sont rejoints au milieu de la Marne en paddle pour « transformer l'essai » de la baignade en Marne !**

La Ville de Nogent-sur-Marne organisait quant à elle sa 1<sup>ère</sup> édition du Big Jump, avec l'aide du Syndicat.

**Au niveau métropolitain**, le Syndicat a pu poursuivre sa contribution au projet de reconquête de baignades en Seine et en Marne en héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, par la participation active aux réunions organisées conjointement par la Préfecture de Région, la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris.



Figure 17 : Les Maires de Saint-Maur et de Champigny, prêts à transformer l'essai de la baignade en Marne lors de l'édition 2023 du Big Jump



### A RETENIR

30 ans d'engagement du SMV  
7 sites candidats à l'ouverture d'une baignade  
18 points de suivi bactériologique en Marne  
Près de 450 analyses de la qualité de l'eau  
3 événements du Big Jump sur la Marne  
1 webinaire de retours d'expériences  
2 comités techniques – 1 comité de pilotage



Figures 18 : Opération « Big Jump » en Marne 2023 – événement à Saint-Maur

## L'ANNEE 2023 EN CHIFFRES

9 membres, dont 2 nouveaux membres en 2023

47 communes couvertes et 1,3 M d'habitants sur le territoire du Syndicat

40 km de Marne et 4 affluents

Une équipe de 5 agents

Une 100aine de projets accompagnés

Près de 300 réunions animées / participées

Analyses au regard du SAGE :

30 autorisations d'urbanisme

12 documents d'urbanisme

25 dossiers sur l'eau

30 projets et environ 8 millions € d'aides mobilisées par le territoire sur la gestion intégrée des eaux pluviales grâce à l'expertise du Syndicat

3 événements Big jump en 2023

1000 participants au Big jump à Saint-Maur

7 sites candidats à la baignade en Marne

9 m<sup>3</sup> de déchets flottants identifiés et ramassés

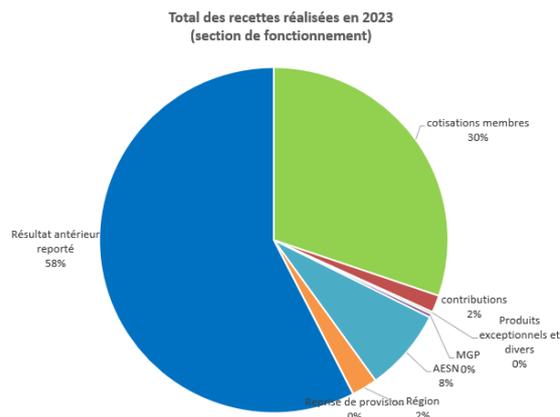
## ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

### Bilan financier 2023

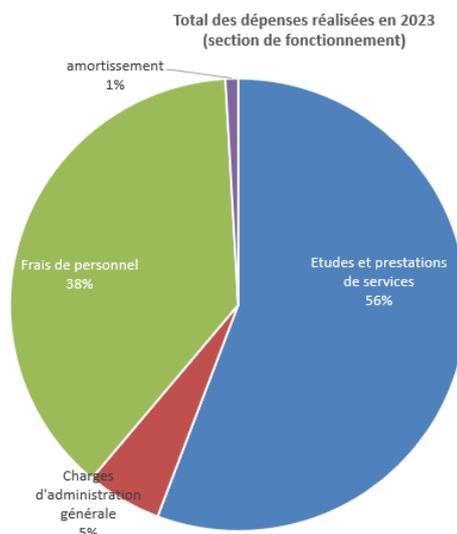
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	63 225,99€	1 464 649,16€
DEPENSES	0,00€	720 136,81€
EXCEDENT / RESULTAT	63 225,99€	744 512,35 €

### Détail des recettes et des dépenses de fonctionnement

ETAT DES RECETTES 2023	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	réalisé 2023 (€)
cotisations membres	442 738,32
contributions	23 463,00
subventions AESN	112 894,00
subvention Région	35 128,44
subvention MGP	5 000,00
versements villes baignade	0,00
excédent antérieur reporté	842 369,94
provisions baignade	0,00
produits exceptionnels et divers	3 055,46
<b>total recettes</b>	<b>1 464 649,16</b>



ETAT DES DEPENSES 2023	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	réalisé 2023 (€)
Etudes	344 683,23
Prestations de service	42 385,25
Matériels et fournitures	4 389,63
Locations mobilières et immobilières	
Charges locatives	10 047,46
Primes d'assurances BJ + RC	1 297,64
Honoraires	25 814,50
Documentation technique et générale	1 023,00
Formation professionnelle (frais de colloques et séminaires)	5 439,90
Annonces et insertion	2 497,46
Catalogues et imprimés	0,00
Publications	0,00
Frais de transports et de mission	314,80
Frais de réception	42,04
Frais d'affranchissement	1 382,05
Redevance SACEM et certificats	1 040,02
Cotisations (associations)	9 604,37
Frais de personnel	263 941,01
Frais financiers	1,45
Amortissement	6 233,00
<b>Total dépenses</b>	<b>720 136,81</b>



## Détail des recettes et des dépenses d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé
Excédent 2022 reporté	56 992,99€		0,00€
Autres installations matériel et outillage technique	2 843,00€		
Amortissement : matériel de bureau et informatique	2 296,00€		
Amortissement : mobilier	1 094,00€		
<b>TOTAL</b>	<b>63 225,99€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00€</b>

## Décisions prises lors des comités syndicaux de 2023

### **SEANCE DU 7 MARS**

**RAPPORT N°1** - VOTE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

**RAPPORT N°2** - COMMUNICATION DES ARRETES PRIS PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

**RAPPORT N°3** - PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

**RAPPORT N°4** - AVIS SUR LE COMPTE DE GESTION 2022 PRESENTE PAR LA COMPTABLE PUBLIQUE

**RAPPORT N°5** - VOTE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

**RAPPORT N°6** – VOTE - APPROBATION DE L’AFFECTATION DEFINITIVE DE RESULTAT DE L’EXERCICE 2022 DU BUDGET DU SYNDICAT MARNE VIVE

**RAPPORT N°7** - VOTE : APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L’ETUDE « CAMPAGNE DE MESURES BACTERIOLOGIQUES EN MARNE POUR L’ETE 2023 »

**RAPPORT N°8** - INFORMATION : AVANCEMENT DE L’ETUDE PREPARATOIRE AUX PROFILS DE BAINNADE EN MARNE

**RAPPORT N°9** - INFORMATION - AVANCEMENT DE L’ELABORATION DU PROGRAMME DE RESTAURATION ECOLOGIQUE DES BERGES DE LA MARNE

### **SEANCE DU 21 MARS**

**RAPPORT N°1** - VOTE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 7 MARS 2023

**RAPPORT N°2** - COMMUNICATION DES ARRETES PRIS PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

**RAPPORT N°3** - VOTE – APPROBATION DU TAUX ET DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES MEMBRES ET NON MEMBRES POUR L’ANNEE 2023

**RAPPORT N°4** - VOTE - APPROBATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL D’ACTIONS 2023

**RAPPORT N°5** - VOTE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L’EXERCICE 2023

**RAPPORT N°6** - COMMUNICATION - RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021 DU SYNDICAT MARNE VIVE

**RAPPORT N°7** – VOTE - APPROBATION DE L’ADHESION AU CONTRAT CADRE D’ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE L’EMPLOI « PASS » SOUSCRIT PAR LE CIG DE LA PETITE COURONNE

**RAPPORT N°8** – VOTE – ACTUALISATION DU FORFAIT « MOBILITES DURABLES » POUR LES AGENTS DU SYNDICAT MARNE VIVE

**RAPPORT N°9** - VOTE - RENOUELEMENT DE L’ADHESION A L’ASSOCIATION « ARCEAU » POUR L’ANNEE 2023

**RAPPORT N°10** - VOTE - RENOUELEMENT DE L’ADHESION AU CLUSTER « EAU-MILIEUX-SOLS » POUR L’ANNEE 2023

**RAPPORT N°11** - INFORMATION – ETABLISSEMENT D’UNE PROCEDURE D’ALERTE ET DE GESTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES SUR LE PERIMETRE DU SAGE

### **SEANCE DU 16 JUIN**

**RAPPORT N°1** - VOTE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 21 MARS 2023

**RAPPORT N°2** - COMMUNICATION DES ARRETES PRIS PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

**RAPPORT N°3** - VOTE : APPROBATION DE L’ADHESION DU SYNDICAT MIXTE POUR L’AMENAGEMENT DU MORBRAS AU SYNDICAT MARNE VIVE

**RAPPORT N°4** – VOTE : MAINTIEN DE PROVISIONS POUR L’EXERCICE 2023

**RAPPORT N°5** – VOTE – ADOPTION DE L’INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

**RAPPORT N°6** – VOTE : APPROBATION DU RAPPORT D’ACTIVITES 2022 DU SYNDICAT MARNE VIVE

**RAPPORT N°7** – VOTE : APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L’ETUDE « MISSION D’EXPERTISE ET DE CONSEIL SUR L’ENTRETIEN ET LA RESTAURATION ECOLOGIQUE DE BERGES DE MARNE SUR LE TERRITOIRE MARNE CONFLUENCE »

**RAPPORT N°8** - VOTE : APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L’ETUDE « MISSION D’ACCOMPAGNEMENT POUR UNE MEILLEURE GESTION A LA SOURCE ET INTEGREE DES EAUX PLUVIALES DANS LES PROJETS D’AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE MARNE CONFLUENCE »

**RAPPORT N°9** - VOTE : APPROBATION DU PROGRAMME DE L’OPERATION « BIG JUMP » 2023

## **SEANCE DU 30 NOVEMBRE**

**RAPPORT N°1** – VOTE : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2023

**RAPPORT N°2** - COMMUNICATION DES ARRETES PRIS PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

**RAPPORT N°3** - VOTE : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCES AUX SERVICES INFORMATIQUES MUTUALISES DU SYNDICAT MIXTE INFOCOM'94

**RAPPORT N°4** – VOTE : REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER M57

**RAPPORT N°5** – VOTE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

**RAPPORT N°6** – VOTE : INSTITUTION DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FORFAITAIRE

**RAPPORT N°7** – VOTE : INDEMNITE FORFAITAIRE ANNUELLE POUR FONCTIONS ESSENTIELLEMENT ITINERANTES AU SEIN DE LA COMMUNE SIEGE (MODIFICATION DE L'ANNEXE 1)

**RAPPORT N°8** - VOTE : APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE MARNE CONFLUENCE

**RAPPORT N°9** – VOTE : RECONQUETE DE LA QUALITE D'EAU DE BAINADE EN MARNE – AVANCEMENT ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'ENGAGER TOUTES LES DEMARCHES POUR APPUYER L'OBJECTIF BAINADE EN MARNE AUPRES DES PARTENAIRES ET DES AUTORITES

**RAPPORT N°10** - VOTE : PREPARATION D'UN NOUVEAU CONTRAT TERRITORIAL SUR LA PERIODE 2025-2030 ET APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES POSTES D'ANIMATION DU CONTRAT ET D'ANIMATION THEMATIQUE S'Y RAPPORANT

## **Décisions prises lors de la Commission Locale de l'Eau du 15 décembre 2023**

**POINT N°1** : Approbation de l'ordre du jour de la réunion de la cle du 15 décembre 2023

**POINT N°2** : Approbation du procès-verbal de la CLE du 6 juillet 2022

**POINT N°3** : Approbation du calendrier prévisionnel d'évolution du SAGE Marne Confluence

**POINT N°4** : Approbation du programme de travail prévisionnel 2024 et du principe d'actualisation de la feuille de route des commissions thématiques du SAGE

**POINT N°5** : Approbation des éléments du budget prévisionnel 2024

**POINT N°6** : Adoption du bilan de l'animation du SAGE 2022

**POINT N°7** : Approbation du principe d'un guide de lecture du SAGE relatif aux zones humides

**POINT N°8** : Proposition de vœu pour l'élaboration d'un nouveau contrat 2025-2030 et le soutien à l'animation de ce futur contrat

**POINT N°9** : Proposition de vœu pour la baignade en Marne

**POINT N°10** : Avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le renouvellement d'autorisation autorisant les pratiques de dragage et de gestion des sédiments sur l'ensemble des ports de Paris pour la période 2022-2032

## Les marchés suivis en 2023

N° marché	Objet et nature des marchés	Montant du marché (TTC)	Durée marché	Titulaire	Montant réalisé (TTC) en 2023	Aide financière
2023-01	Campagne de mesures bactériologiques en Marne	85 992€ annuel maximum	2023/2024/2025	CD 94	80 252,82€	- 80% AESN (base : 146 548€ pour 2 ans)
2021-02	Localisation des zones d'accumulation de déchets flottants sur la Marne et nettoyage	48 000€ maximum annuel	2021/2022/2023	Au Fil de l'Eau	20 800€	
2021-03	Préparation à la réouverture des sites de baignade : élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade	561 857,10€ maximum	2021 - 2025	Prolog INGENIERIE	225 772,70€	- 80% AESN (base 556 375€)
2023-03	Prestations d'accompagnement et de conseil juridiques	Lot 1 : 12 000€ maximum Lot 2 : 60 000€	2023/2024/2025	Lot 1 : Cabinet Landot & Associés Lot 2 : Cabinet Paillat-Conti-Bory	Lot 1 : 0€ Lot 2 : 21 660€	

# ANNEXE 1: LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU SAGE MARNE CONFLUENCE

## Les 6 objectifs généraux structurant le PAGD

**Objectif général 1 :** réussir l'impérieuse intégration de l'eau, des milieux et des continuités écologiques dans la dynamique de développement à l'oeuvre sur le territoire Marne Confluence

**Objectif général 2 :** améliorer la qualité de toutes les eaux du territoire Marne Confluence de façon à permettre le retour de la baignade en Marne en 2022, sécuriser la production d'eau potable et atteindre les exigences DCE\*

**Objectif général 3 :** renforcer le fonctionnement écologique de la Marne en articulation avec son identité paysagère et la pratique équilibrée de ses usages

**Objectif général 4 :** reconquérir les affluents et les anciens rus, avec une exigence écologique et paysagère pour en favoriser la (re)découverte et l'appropriation sociale

**Objectif général 5 :** se réapproprier les bords de Marne et du Canal de Chelles pour en faire des lieux attractifs et concrétiser le retour de la baignade en 2022, dans le respect des identités paysagères et des exigences écologiques

**Objectif général 6 :** coordonner, outiller et mobiliser les acteurs institutionnels, les usagers de l'eau et la population pour assurer la réussite du SAGE

\* Directive Cadre sur l'Eau

## CE QUE LE SAGE MARNE CONFLUENCE VA CHANGER



**2022 : objectif baignade**  
Interdite depuis plus de 30 ans, l'ambition du SAGE est d'identifier des futurs sites de baignade et définir les conditions sanitaires et de sécurité adaptées à son retour en 2022.



### Pour une qualité de toutes les eaux

Avec tous les acteurs et usagers, le SAGE cherche à maîtriser les pollutions rejetées dans la Marne et ses affluents, pour des rivières propres à la production d'eau potable et à la baignade. Cela nécessite de veiller à ce que les eaux usées soient correctement collectées, de limiter l'imperméabilisation des sols et de gérer les eaux pluviales au plus près de là où elles tombent par des techniques adaptées.



### Les paysages de l'eau au coeur de la ville de demain

Penser autrement l'aménagement des villes suppose des changements de pratiques en redonnant sa place et sa visibilité à l'eau. Le SAGE va contribuer à redessiner les paysages urbains autour de l'eau en créant un réseau d'échanges pour la conception d'un urbanisme et d'opérations d'aménagement durables.



### Des rivières et une richesse à (re)découvrir

La Marne, les rivières, les étangs et les zones humides sont une richesse importante en milieu urbain. Ils font partie de notre héritage et notre quotidien. Le SAGE vise à améliorer leur fonctionnement écologique et à permettre au plus grand nombre de s'épanouir au contact de ces milieux, par une pratique équilibrée des usages liés à l'eau (navigation, sports, promenade...)



**Syndicat Marne Vive**

Hôtel de Ville  
Place Charles-de-Gaulle  
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

01 45 11 65 72

[www.marne-vive.com](http://www.marne-vive.com)

[www.sage-marne-confluence.fr](http://www.sage-marne-confluence.fr)